



Partenaires en prévention



Entrepreneurs, firmes d'ingénierie, organismes gouvernementaux, associations diverses, **en devenant membre d'Info-Excavation, vous participez à :**

- Démontrer votre engagement dans la prévention des dommages
- Soutenir l'amélioration du bilan des bris au Québec
- Collaborer à un comité de travail d'Info-Excavation
- Partager des informations avec les différents groupes d'intérêts
- Élaborer de nouveaux services pour la prévention des dommages

Tarification

Membres partenaires	
Corporation & Association moins de 100 employés	350 \$
Corporation & Association de 101 à 250 employés	700 \$
Corporation & Association 251 et plus d'employés, organismes publics et parapublics	1 200 \$

Partenariat en prévention	
Contribution OR	20 000 \$
Contribution ARGENT	10 000 \$
Contribution BRONZE	5 000 \$

OPPORTUNITÉ POUR DEVENIR PARTENAIRE EN PRÉVENTION

Privilèges du partenariat

Or

Argent

Bronze

- Site internet

Signature, mise en évidence sur chacune des pages
 Hyperlien vers le site internet de votre organisation



- Guide des pratiques d'excellence

Signature, mise en évidence à l'endos du guide



- Assemblée générale annuelle des membres

Signature, mise en évidence tout au long de l'événement et
 reconnaissance officielle de l'implication à l'occasion de
 l'allocation du président du C.A



- Certificat de partenaire commanditaire

Un certificat attestant votre partenariat



- Inscription gratuite au congrès annuel

3

2

1

- Tout événement promotionnel

Signature, mise en évidence sur la tribune, incluse dans les
 présentations Powerpoint et reconnaissance de votre partenariat



- Formations et séances de sensibilisation

Signature, mise en évidence et reconnaissance de votre partenariat



- Dossiers de presse et autres

Signature, mise en évidence



Outre les nombreux avantages énumérés plus haut, le fait de devenir partenaire en prévention offre de nombreuses opportunités de réseautage et de partage d'information. Vous contribuez ainsi à faire évoluer une cause qui prône la protection des travailleurs, du public et le maintien des services.